

## CONVENTION

conclue entre

La Société coopérative des commerçants lausannois, dont le siège est à Lausanne,

L'association Trade Club Vaud, dont le siège est à Paudex,

d'une part,

et

Transports publics de la région lausannoise SA, chemin du Closel 15, 1020 Renens,

Commune de Lausanne, représentée par sa Municipalité, place de la Palud 2, 1002  
Lausanne,

d'autre part.

\*\*\*\*\*

Handwritten notes and signatures in blue ink, including the word "NON" and various initials and marks.

## Préambule

Du 28 février 2022 au 29 mars 2022, Transports publics de la région lausannoise SA a soumis à l'enquête publique un dossier intitulé « Modifications de projet « Paquet Est » », dans le cadre du projet de réalisation du tramway t1, Renens-Gare - Lausanne-Flon. Cette enquête comprend notamment un sous-dossier intitulé « Alternative à la rampe Vigie Gonin », lié au retrait de l'ouvrage Pont dans le cordon boisé des Côtes-de-Montbenon.

La Société coopérative des commerçants lausannois et le Trade club ont participé aux négociations de levée des oppositions de l'Association du Quartier de St-François et de la rue de Bourg et la société anonyme Allure Boutique SA dans le cadre de l'enquête publique précitée, le 29 mars 2022.

**Dans ce cadre, les parties conviennent de ce qui suit :**

I. La Commune de Lausanne s'engage à entreprendre les mesures suivantes :

- a) Réouverture du Grand-Pont au trafic individuel motorisé (TIM) jusqu'à la mise en service du tramway t1 Renens-Gare – Lausanne-Flon (place de l'Europe) selon planning des travaux (voir annexe 1).
- b) Monitoring de la circulation du TIM 18 mois avant la mise en service du tramway t1 Renens-Gare – Lausanne-Flon (place de l'Europe). L'expert sera choisi d'entente entre les quatre parties à la présente convention ainsi que l'association Bourg-Saint-François et Allure Boutique SA. À l'issue du monitoring, il sera discuté de l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures compensatoires complémentaires à la fermeture du Grand-Pont au TIM.
- c) Un second monitoring sera réalisé 6 mois après la fermeture du Grand-Pont au TIM et la mise en service du tram jusqu'à la place de l'Europe en vue d'évaluer la nécessité de mesures complémentaires (régulation, signalisation verticale et balisage sur le réseau routier lausannois, ...). L'expert sera choisi d'entente entre les quatre parties à la présente convention ainsi que l'association Bourg-Saint-François et Allure Boutique SA.
- d) En cas de conflit sur le choix de l'expert, la Ville de Lausanne proposera trois experts. Allure Boutique SA, la Société des commerçants lausannois, le Trade Club et l'Association Bourg-Saint-François choisiront l'un d'eux d'un commun accord.



- e) Maintien de la possibilité de tourner-à-gauche depuis l'avenue Jean-Jacques Mercier vers l'avenue Jules-Gonin.
- f) Assimilation, au sens du régime de vitesse, de l'avenue Jules-Gonin à une route principale urbaine à orientation trafic et maintien de la limitation de vitesse à 50 km/h.
- g) Maintien de la possibilité de tourner-à-gauche depuis le pont Chauderon sur l'avenue Jules-Gonin jusqu'à la mise en service du tramway t1 Renens-Gare – Lausanne-Flon (place de l'Europe) selon le plan des voies annexé (annexe 2).
- h) Maintien de l'ouverture au TIM des trémies se trouvant au nord du pont Chauderon jusqu'à la fermeture du Grand-Pont au TIM.
- i) Autorisation de tourner-à-gauche depuis l'avenue Ruchonnet vers l'avenue de Savoie, excepté les poids lourds (voir Annexe 3).

II.- Les engagements pris par la Commune de Lausanne au chiffre I.- ci-dessus ne le sont que pour autant que l'ensemble des oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique mentionnée dans le préambule (Modifications de projet « Paquet Est » relatives au projet de tramway) soient retirées d'ici au 15 mars 2023, soit celles de l'Association du Quartier de St-François et de la rue de Bourg, d'Allure Boutique SA, du Lausanne-Palace SA et du Parking St-François SA, association et sociétés anonymes avec lesquelles des discussions sont actuellement en cours.

\*\*\*\*\*

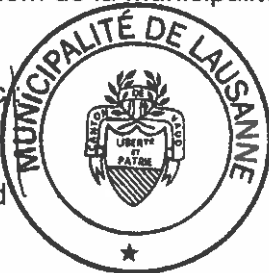
Ainsi fait en quatre exemplaires originaux

Lausanne, le 24 janvier 2023

Au nom de la Municipalité de Lausanne :

Le Syndic

G. Junod



Le Secrétaire :

S. Affolter

N  
FROZ  
JH 2 h

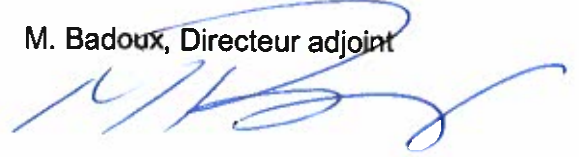
Renens, le 24 janvier 2023

Pour Transports publics de la région lausannoise SA :

P. Solioz-Mathys, Directrice



M. Badoux, Directeur adjoint



Lausanne, le 24 janvier 2023

Pour la Société coopérative des commerçants lausannois :

Anne-Lise Noz, Présidente



Filippo Botticini, Vice-président



Lausanne, le 24 janvier 2023

Pour le Trade Club Vaud :

Pascal Vandenberghe, Président



Damien Riedo, Vice-président



Pour approbation :

Le 24.01.23



Nuria Gorrite

Conseillère d'État

Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines

Annexes :

1. durée prévisionnelle des différentes phases de travaux du tram
2. plan de voies du carrefour Chauderon Sud
3. plan illustratif du carrefour Ruchonnet-Savoie

